

CHALLENGE DES MILES

INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS ET DAMES

Règlement 2023 (mis à jour le 10 mars 2023)

I – COMITE :

Le Comité du Challenge des Miles par EQUIPES SENIORS HOMMES ET DAMES est composé du secrétaire général et des capitaines (ou responsables) des cinq clubs participants au tournoi, soit 6 MEMBRES.

SECRETAIRE GÉNÉRAL	Catherine SCHOU
BELLEFONTAINE	Arnaud GOUBOT
GADENCOURT	Philippe BAUMANS
GONESSE	Christian MAHY
ASG MAISONS LAFFITTE	Bernadette LEFEBVRE
MONT GRIFFON	Jacques PORTE

II – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ce challenge est ouvert aux clubs ou Associations citées ci-dessus, lesquels se situent en Ile-de-France, affiliés à la FFGOLF et ayant un parcours de 9 à 18 trous.
- Chaque Club, ne pourra inscrire qu'une seule équipe.
- Aucune Compétition ne pourra être jouée sur greens d'hiver sauf accord entre les deux capitaines.

III – CONDITIONS IMPOSEES AUX JOUEURS :

Pour participer à cette épreuve, le joueur doit, le jour de la rencontre :

- Être licencié de la FFGOLF auprès du club affilié,
- Être âgé(e) de 50 ans révolus pour les Dames et les Messieurs,
- Être membre du club affilié (à temps plein ou semainier),
- A jour de sa cotisation à l'Association Sportive du Club,
- **Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition enregistré à la FFGOLF ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur « My ffgolf ».**

Le non-respect de l'une de ces conditions entraîne de facto, l'impossibilité de participer aux rencontres.

IV – FORMULE :

- Chaque club présente une équipe composée au minimum de 7 joueurs. Pas de limitation supérieure du nombre de joueurs à part celle imposée par la disponibilité du parcours. Les capitaines organisateurs et visiteurs se contacteront 3 jours ouvrables avant la rencontre pour définir l'éventuelle limite.
Le nombre de joueurs ne peut dépasser 40 au total, sauf sur accord du club recevant.
- Les rencontres se jouent en « Stableford » individuel.
- Les scores des **2 premiers Bruts et des 5 meilleures cartes en Net** de chaque équipe sont retenus pour constituer le score de chaque équipe pour la rencontre.
Les 2 premiers scores Bruts ne peuvent pas être comptabilisés en Net (le brut prime sur le net) (En cas d'égalité entre deux scores bruts d'une même équipe, le choix est déterminé par RMS).
- Les points attribués sont les suivants :

- 3 points pour la victoire de l'équipe à l'extérieur,
- 2 points pour la victoire de l'équipe à domicile,
- 1,5 point en cas d'égalité pour l'équipe jouant à l'extérieur,
- 1 point en cas d'égalité pour l'équipe jouant à domicile,
- 0 point pour la défaite de l'équipe.

Il est de la responsabilité des Capitaines de s'assurer que les joueurs de son équipe ont un niveau de jeu compatible avec leur index. Les capitaines des équipes pourront se concerter sur des cas particuliers.

En cas d'égalité au résultat final du Challenge, c'est le score total de l'équipe qui départagera les ex-aequo.

V – INDEX ET DEPARTS :

- L'index pris en compte pour chaque joueur est son index officiel de la FFGOLF le jour de l'établissement des cartes par le club recevant.
- Chaque équipe peut être composé de joueurs dont l'**index** est compris **entre 0 et 54.** **Mais tout joueur dont l'index est supérieur à 36 verra son résultat Net diminué d'un nombre de points égal à la différence entre son index et 36.** **Exemple : un joueur dont l'index est 47 et ayant réalisé un score de 42 en net Stableford sera pris en compte pour 42-(47-36), soit 31 points net Stableford.** **Cependant,** ce joueur verra sa carte validée dans RMS sur la base de son index réel.
- **La liste de l'ensemble des joueurs devant participer à la rencontre et comprenant les noms, prénoms, index et numéros de licences, devra être communiqué par Email au Capitaine recevant, au plus tard 4 jours avant la date de la rencontre.**
- **Les Capitaines sont invités à prendre contact en amont de cette période, pour faciliter l'organisation de la rencontre.**
D'une manière générale, toutes les rencontres sont enregistrées dans RMS. En cas de conditions exceptionnelles de jeu (carottage des greens, conditions météo extrêmes etc.), les Capitaines se réservent le droit de ne pas faire enregistrer la rencontre. Ils doivent toutefois, l'indiquer avant le début de celle-ci.
Cependant, les Capitaines pourront d'un commun accord ne pas enregistrer les résultats de la Compétition dans RMS, sous la condition qu'aucun des scores ne soit supérieur à 34 points Stableford.
- Les Dames partiront des marques ROUGES, les Messieurs de moins de 80 ans des marques JAUNES et les Messieurs de 80 ans ou plus des marques BLEUES.

VI _ ORGANISATION DES RENCONTRES :

Le Capitaine de l'équipe visiteuse adresse 4 jours calendaires avant la rencontre, la composition de son équipe au Capitaine et au club qui reçoivent.

- Les rencontres se joueront en Aller/Retour sur deux jours différents, en semaine, alternativement sur le parcours de chacun des clubs concernés.
- Le ou les 1^{er} départs(s) aura (auront) lieu à 9h00
- L'organisation des départs est à la charge du club qui reçoit. Il lui appartient de décider des modalités :
 - Exemple : en shot gun ou en mini shot gun chaque fois que cela est possible, de façon, à pouvoir déjeuner ensemble à partir de 13h30.

Afin d'assurer le bon déroulement des parties, et d'éviter, dans la mesure du possible le jeu lent, les Capitaines rappelleront à leur équipe :

- Que chaque partie doit jouer dans un temps inférieur au temps de jeu du parcours,
- Que chaque partie doit rester au contact visuel de la partie qui la précède
- Et que le principe du « Prêt à Jouez » s'applique.

Tout changement dans la composition d'une équipe doit être signalé et accepté par le Capitaine de l'équipe adverse 30 minutes avant le départ, ceci afin de permettre l'établissement de nouvelles cartes de score et la modification éventuelle des parties.

Si un problème de date survient, les Capitaines sont invités à trouver de concert une autre date de rencontre, sans altérer le calendrier des autres rencontres. Si aucune solution n'apparaît, avant la date de la finale, les deux équipes seront déclarées forfait.

VII – FORFAIT FINANCIER :

Il sera perçu un forfait de 45 €, comprenant : green-fee, repas et enregistrement des résultats, pour les joueurs extérieurs, sous réserve d'accord de réciprocité entre les Directions des Clubs.

Chaque Club fait son affaire de la répartition entre green-fee, repas et enregistrement des résultats.

VIII – TABLEAU DES RENCONTRES :

- Le tableau des rencontres est établi impérativement en tout début d'année par les Capitaines qui doivent se contacter, afin de fixer les dates et lieux de celles-ci.
- Ce calendrier une fois déterminé doit être communiqué au coordinateur.

Les clubs concernés par un changement de date ont l'obligation d'informer le Secrétaire Général, en charge de la coordination du challenge.

IX – LITIGES EN COURS :

Si, au cours d'une partie, un litige survient entre deux joueurs (point du règlement par exemple), tout doit être fait pour résoudre ce problème au sein de cette partie. Si les joueurs ne peuvent trouver un accord, le problème, dont la description précise sera fournie par le groupe concerné, sera soumis aux Capitaines pour décision.

X – RETARDS – PARTIES NON JOUEES OU INTERROMPUES :

- Chaque équipier doit être présent à l'heure et au lieu fixé pour le rendez-vous. Si l'un d'entre eux, n'a pu prendre son départ normalement, il pourra rattraper sa partie (si ceci est possible) en inscrivant d'une « croix » les trous joués en son absence.
- Si une équipe est dans l'impossibilité de jouer une rencontre prévue, le match gagné par forfait sera réputé l'avoir été par la moyenne des points Stableford réalisés par l'équipe gagnante du Challenge. Bien entendu, ceci n'a d'objet qu'en départage d'équipes ex-aequo.
- En cas d'interruption de jeu, les Capitaines décideront de la suite qui s'impose.

XI – ARBITRAGE ET CADDEYAGE :

- Le Comité du Challenge des Miles et la Commission Sportive du Club où se joue la rencontre ont la responsabilité de l'arbitrage.
- Les règles de golf sont complétées par les règles locales permanentes de la FFGolf et des règles locales spécifiques du club qui reçoit.
- L'utilisation des voiturettes n'est pas autorisée sauf aux joueurs en situation de handicap, titulaires du « medical pass » délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : yes ».
- Le caddeyage est autorisé.

XII – RESULTATS :

- Les Capitaines des différents clubs accueillant une rencontre, doivent communiquer au Secrétaire Général les résultats, lui permettant d'établir le tableau récapitulatif des résultats. Celui-ci, après mise à jour, sera communiqué à chaque Capitaines.
- Une feuille des résultats sera remise au Capitaine visiteur.

XIII – BUDGET ET PRIX :

Le Challenge est doté d'un budget permettant entre autre, l'achat de trophées : « Coupe du Challenge des Miles », diverses coupes et autres souvenirs remis aux joueurs méritants, organisation de la finale, etc.

- **La dotation est de 250€ par Club,**
- La coupe gagnée trois années de suite par un Club reste en sa possession, à charge pour lui de fournir une nouvelle coupe à l'organisation du Challenge.
- Ce Challenge est doté de :
 - o 1 « Challenge Perpétuel » conservé pour une durée d'un an par le Club Champion. Il sera gravé chaque année par les soins du Club gagnant, à son nom. Il lui appartiendra de régler cette dépense.
 - o 1 « Trophée récompensant dans chaque équipe le meilleur joueur Stableford de celle-ci (celui totalisant le plus grand nombre de points Stableford cumulé).
 - o 1 « Trophée récompensant dans chaque équipe, le joueur ayant obtenu le meilleur résultat BRUT CUMULE ».
 - o 1 « Trophée récompensant le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de participations au Challenge ». En cas d'égalité, c'est celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points Stableford qui sera gagnant.
- Les lauréats seront désignés par leur Capitaine sous sa responsabilité, en éliminant le cumul.
- Le Club coordinateur organise la finale + la remise des prix + le repas.

XIV – CONSERVATION DU REGLEMENT :

- 1 exemplaire de ce règlement est remis à chaque Capitaine,
- Le Comité, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile mais, pour cela, il doit se réunir et en débattre.

* * * * *